

Le présent contrat est conclu entre les parties suivantes :

AMZAIR INDUSTRIE

Ci-après dénommé **AMZAIR**

N°SIRET 789 196 771 000 24

521 rue Gustave Eiffel, ZI de Penhoat
29860 PLABENNEC

France

Tél + 33 (0)2 98 38 42 50

Email : contact@amzair.fr

Site internet : www.amzair.fr

STATION TECHNIQUE AGRÉÉE AMZAIR^{connect}

Ci-après dénommé **STAAC** ou **STA AMZAIR^{connect}**

Société

N° SIRET

Adresse

Code postal

Ville

Tél

Email

ARTICLE 1 – OBJET

AMZAIR donne accès à la **STAAC** aux services **AMZAIR connect** pour les pompes à chaleur (ci-après dénommées «PAC») sous contrat **AMZAIR connect** (conclu entre le propriétaire de la PAC et **AMZAIR**) et dont l'entretien est confié à la **STAAC** (cf. liste des PAC actualisée en temps réel sur le site connect.amzair.fr précisant le forfait souscrit par chaque client final).

- PAC en forfait **ESSENTIEL** (garantie 5 ans pièces) : la **STAAC** conclut directement avec le client final le contrat d'entretien annuel et lui facture directement ses prestations.
- PAC en forfait **TRANQUILLITE** (service à distance + **garantie 10 ans pièces**) : la **STAAC** conclut directement avec le client final le contrat d'entretien annuel et lui facture directement de ses prestations. **AMZAIR** donne accès à la **STAAC** au site connect.amzair.fr permettant le paramétrage, le diagnostic et les interventions à distance sur la PAC concernée. Le forfait est payable en une fois à la commande de la PAC ou directement par le client sur le site magarantie.amzair.fr.
- PAC en forfait **SERENITE** (service à distance + entretien + maintenance + garantie 10ANS pièces et interventions) : **AMZAIR** confie à la **STAAC**, qui accepte, la sous-traitance des prestations d'entretien et de maintenance et lui donne accès au site connect.amzair.fr permettant le paramétrage, le diagnostic et les interventions à distance sur la PAC concernée.

ARTICLE 2 – INTUITU PERSONAE

Le contrat est notamment conclu en considération des éléments suivants :

- Les compétences et les garanties que la **STAAC** présente.
- La ou les personnes mandataire(s) sociale(s) de la **STAAC**.
- Les qualités et compétences des techniciens agréés **AMZAIR connect** de la **STAAC** en charge de l'exécution du contrat (cf. liste des techniciens actualisée en temps réel sur le site connect.amzair.fr).

En conséquence, ce contrat conclu intuitu personae ne pourra être cédé ou transmis à quelque tiers que ce soit et de quelque manière que ce soit, et même par fusion, scission ou apport partiel d'actif, sans l'accord préalable et écrit d'**AMZAIR**.

La **STAAC** s'engage par ailleurs à informer **AMZAIR industrie** de tout changement dans sa situation, dans ses effectifs agréés **AMZAIR connect** ou de ses compétences.

ARTICLE 3 – DURÉE

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, reconductible par tacite reconduction.

Il peut être rompu par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de six (6) mois avant la date anniversaire.

Cependant, en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses engagements contractuels tels que décrits à l'article 4, et sans y avoir remédié dans un délai de trente (30) jours suivant la réception d'une mise en demeure adressée par la partie lésée par lettre recommandée avec accusé de réception, le contrat peut être résilié de plein droit avec effet immédiat.

LES ENGAGEMENTS DE LA STAAC

La **STAAC** s'engage à faire intervenir exclusivement ses techniciens agréés **AMZAIR connect** sur les pompes à chaleur (PAC) et à transmettre son attestation de capacité fluides frigorigènes à jour.

La **STAAC** s'engage à réaliser les visites d'entretien périodique et préventif selon la liste des opérations transmise par **AMZAIR** (exemple en **Annexe 2**) dans une plage de deux mois autour de la date de visite demandée par **AMZAIR** (avec un délai de prévenance pour l'utilisateur de la PAC d'au moins quinze jours), et après réception des éventuelles pièces nécessaires à cette visite et, pour les forfaits **CONFORT** et **SERENITE**, de la commande de prestation d'**AMZAIR**.

Dans le cadre du forfait **SERENITE**, en cas d'intervention hors visite d'entretien, la **STAAC** s'engage à intervenir dans les plus brefs délais et en tout état de cause **48 h** maximum après réception de la commande de prestation d'**AMZAIR**.

L'ensemble des interventions de la **STAAC** devront être réalisées conformément aux DTU, règles de l'art, préconisations fabricant et demandes exprimées sur la commande de prestation d'**AMZAIR**. À défaut, les interventions de la **STAAC** demeureront à sa charge exclusive.

Pour toutes les visites ou interventions, la **STAAC** s'engage à transmettre à **AMZAIR** le rapport d'intervention correspondant, et pour celles prises en charge par **AMZAIR**, à transmettre également la facture conforme à la commande de prestation.

La **STAAC** s'engage à prendre en charge les nouvelles PAC qui pourraient être proposées par **AMZAIR** dans la zone géographique couverte par le présent contrat (cf acceptation en bas de page). Elle reconnaît néanmoins que **AMZAIR** n'est pas en mesure d'assurer une exclusivité sur ladite zone géographique.

La **STAAC** autorise l'équipe d'**AMZAIR** à procéder à des enquêtes de satisfaction et/ou visites sur site suite aux prestations réalisées dans le cadre du présent contrat.

LES ENGAGEMENTS D'AMZAIR

AMZAIR s'engage à donner accès à la STAAC au site connect.amzair.fr permettant le paramétrage, le diagnostic et les interventions à distance sur les PAC en forfait **ESSENTIEL**, **TRANQUILLITE** ou **SERENITE**.

Dans le cadre du forfait **SERENITE**, **AMZAIR** s'engage à fournir à la **STAAC**, pour chaque PAC connectée, le planning prévisionnel, la liste des opérations à réaliser, la commande de prestations ainsi que, durant la période de garantie, les éventuelles pièces de rechange pour la visite d'entretien périodique et préventif.

Pour toutes les visites ou interventions prises en charge (selon forfait en cours et conditions générales de ventes), **AMZAIR** s'engage à transmettre à la **STAAC** une commande de prestation conforme à la grille forfaitaire (exemple en **Annexe 1**).

AMZAIR s'engage à régler à 30 jours fin de mois après réception de la facture et du rapport d'intervention correspondants à la commande passée par **AMZAIR**.

En cas de besoin, **AMZAIR** s'engage à vous assister à distance par téléphone et/ou prise en main à distance via **AMZAIR connect** pendant les jours ouvrés et pendant les heures d'ouverture de la société (consultables sur le site amzair.fr).

ACCEPTATION DU CONTRAT

La signature de ce contrat vaut acceptation pleine et entière des conditions générales de ventes consultables sur amzair.fr

Date du début de contrat

Zone géographique couverte par le contrat
À défaut dans un rayon de 40 km autour du siège social de la STAAC



AMZAIR INDUSTRIE

Signature précédée de la mention «lu et approuvé» et tampon de l'entreprise

STATION TECHNIQUE AGRÉÉE AMZAIR^{CONNECT}

Signature précédée de la mention «lu et approuvé» et tampon de l'entreprise

GRILLE FORFAITAIRE PRESTATIONS

PRÉREQUIS : pompe à chaleur AMZAIR sous garantie en cours de validité et avec contrat AMZAIR connect en vigueur (cf conditions générales de ventes AMZAIR et conditions générales du contrat souscripteur AMZAIR connect), pour prestations réalisées par Station Technique Agréée AMZAIR connect (STAAC).

Rappel des garanties sur les pompes à chaleur AMZAIR Industrie livrées à partir du 01/04/2020 (cf détails dans CGV) :

	1 ^{re} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} à 5 ^{ème} année		6 ^{ème} à 10 ^{ème} année (Générateur uniquement)	
	Pièces	Main d'œuvre	Pièces	Main d'œuvre	Pièces	Main d'œuvre	Pièces	Main d'œuvre
PAC non connectée	✓	X	✓	X	X	X	X	X
PAC connectée	✓	✓	✓	X	✓	X	X	X
PAC en forfait SERENITE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Le taux horaire et les temps ou formules forfaitaires ci-dessous incluent le déplacement, la mise en place et le nettoyage, les échanges avec le client final, ainsi que les petits consommables tel que joints, valves, azote, divers quincaillerie, gaz pour brasure...

VISITE D'ENTRETIEN PERIODIQUE ET PREVENTIF	120 € HT
<p>FORFAIT POUR 2H DE VISITE INCLUANT :</p> <p><u>Opérations standards d'entretien à effectuer suivant fiche entretien fournie</u></p> <p><u>Opérations préventives ou prédictives complémentaires</u> <i>Selon les demandes d'AMZAIR, d'autres opérations préventives ou prédictives pourront être à effectuer dans le cadre de la visite d'entretien, et dans la limite de 45 minutes (ou 30 minutes pour les PAC avec 2 batteries frigorifiques), en appliquant les temps d'intervention de la grille forfaitaire sur chaque opération à réaliser. Si la durée dépasse le temps alloué, AMZAIR prendra en charge (après validation par une commande) le temps complémentaire sur la base d'un taux horaire en vigueur.</i></p> <p><i>La STAAC conviendra avec le client final de la visite d'entretien avec un délai de prévenance d'au moins 15 jours. La date pourra être modifiée à l'initiative d'une des parties à condition d'en avvertir l'autre partie avec un préavis minimum de 7 jours. En cas d'absence du client aux jours et heures fixés, AMZAIR autorise la STAAC à facturer celui-ci pour indemnisation dans la limite de 60.00 € HT.</i></p>	

TAUX HORAIRE DIAGNOSTIC ET INTERVENTION	60 € HT
<p>Taux Horaire à appliquer sur temps forfaitaire ci-dessous <i>Un montant minimum de 60.00 € HT vous sera alloué pour toute intervention sur site même si celle-ci dure moins d'une heure.</i></p>	

GRILLE DE TEMPS FORFAITAIRE	en heure
<p><i>En cas d'anomalie(s) détectée(s) pendant une intervention, le technicien de la STAAC doit immédiatement prendre contact avec le service clients d'AMZAIR.</i></p>	
Mise à jour de programme	0,25
Remplacement sonde	0,25
Remplacement carte électronique ou Power+	0,50

ANNEXE 1.2

Réparation fuite frigorifique (y compris récupération fluide + test étanchéité 1h + tirage au vide et recharge en gaz)	5,00
Remplacement pièce frigorifique (compresseur, évaporateur, échangeur à plaques, détendeur et/ou V4V ; y compris récupération fluide + test étanchéité 1h + tirage au vide & recharge en gaz)	6,00
<i>Supplément pour remplacement évaporateur sur PAC air/eau intérieure avec ballon intégré</i>	+ 2,00
Remplacement vanne 3 voies (V3V) ou vanne 2 voies (V2V)	0,50
Remplacement moteur de vanne	0,25
Remplacement circulateur	0,50
Intervention sur la distribution intégrée entre PAC et ballon sur OPTIM 4 ou 6 (vanne 2 voies, vanne 3 voies et/ou circulateur)	1,50
Remplacement ventilateur	2,00
<i>Supplément pour remplacement ventilateur sur OPTIM 4 ou 6 avec ballon ECS intégré au-dessus de la PAC</i>	+ 2,00
Remplacement ballon ECS	4,00
Dépose et repose PAC (y compris remise en service et emballage/sanglage sur palette pour retour usine)	8,00
<i>Supplément pour PAC avec double batterie frigorigène</i>	+ 2,00
<i>Supplément pour OPTIM 4 ou 6 avec ballon ECS intégré au-dessus de la PAC</i>	+ 2,00

Pour tout autre cas non mentionné, il est impératif de contacter AMZAIR Industrie pour valider le diagnostic et les prix.

Les contraintes particulières d'accès ne sont pas prises en charge par AMZAIR Industrie.

Les pièces remplacées sont garanties pour la durée restant à courir au titre de la garantie d'origine.

Sauf accord explicite, la prise en charge des pièces sous garantie n'est accordée qu'après expertise des pièces défectueuses (les pièces sont facturées et un avoir est ensuite établi si le retour est effectué sous 2 mois maximum chez AMZAIR industrie et que le défaut est confirmé imputable à AMZAIR après expertise).

En aucun cas, AMZAIR Industrie ne garantit et ne prend en charge quelque dommage immatériel que ce soit, et notamment les coûts liés à la mise en place de solution de substitution pendant la période de garantie ou encore de consommations.

FLUIDE FRIGORIGÈNE <i>Y compris recyclage et bouteille de récupération</i>	
R407C et R410A Prise en charge de la quantité de fluide indiquée sur plaque signalétique de la pompe à chaleur	40€/kg <small>(à compter du 15/11/2020)</small>

FICHE VISITE **ENTRETIEN** AMZAIR

Modèle de PAC	N° de série	Utilisateur PAC

Contrat SERENITE	Date du dernier entretien
-------------------------	----------------------------------

⚠ En cas d'anomalie, prévenir immédiatement notre service client au 02 98 38 42 50

	Opérations standards à effectuer	À COCHER	Observations
1	Contrôle de l'historique des défauts <i>Indiquer le nombre et types de défauts depuis dernière visite</i>		
2	Relever les heures de fonctionnement du compresseur : Gd01		Heures compresseur : <input type="text"/>
3	Test de fonctionnement de la pompe à chaleur : - Vérification et étalonnage des sondes - Contrôle du voyant liquide : - Vert = circuit frigorifique sec - Jaune = circuit humide = déshydrateur à changer - Présence de bulles (manque de fluide ou évaporation partielle) - Contrôle de l'étanchéité hydraulique de la PAC et des kits hydrauliques		
4	Contrôle d'étanchéité frigorifique et établissement d'un certificat de contrôle de l'étanchéité		
5	Tous les 2 ans, changement des valves, joints et bouchons Schrader		
6	Nettoyage de la batterie aéraulique (évaporateur)		
7	Vérification des connexions et/ou serrages des composants électriques (y compris Power+ pour PAC inverter)		
8	Remplacement des piles des sondes ou thermostats (consommables à la charge du client)		
9	Vérification du serrage des moteurs de vannes 2 et 3 voies		
10	Contrôle et nettoyage du pot à boue magnétique		
11	Vérification et nettoyage des filtres hydrauliques (nature particules)		
12	Essai du (ou des) groupe(s) de sécurité de l'eau chaude sanitaire		
13	Contrôle de la concentration en antigel (au réfractomètre), du PH ⁺⁷ (bandelettes pH, pH-mètre) et de la concentration en inhibiteur de corrosion selon prescriptions du fabricant		Valeur antigel : <input type="text"/>
14	Contrôle de la pression d'eau		Pression d'eau : <input type="text"/>
15	Contrôle de la pression du (ou des) vase(s) d'expansion (intégré(s) ou pas à la PAC)		Pression vase : <input type="text"/>
16	PAC sur ON au départ du technicien		

Opération(s) complémentaire(s) <i>Selon liste et pièces fournies par AMZAIR</i>	
---	--

Nom du technicien	Date	Signature	Cachet de la société
--------------------------	-------------	------------------	-----------------------------

